

Chennevières-sur-Marne repense son quartier du Fort

Le 13 avril prochain débutera la consultation publique pour la réalisation de la future ZAC Quartier du Fort, à l'entrée nord de la ville de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne). Un projet de revitalisation du territoire qui donnera naissance, à l'horizon de dix ans, à un nouveau quartier de vie, au coeur d'un corridor vert.



Il est envisagé la création de 1.300 logements, de commerces en pied d'immeuble et d'une coulée verte facilitant les mobilités douces (DR)

La ville de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) et l'EpaMarne, aménageur, lancent, le 13 avril prochain une consultation pour la future ZAC du Fort, au nord de la ville. Cet espace de 23 hectares, aux abords de la RD4 et en limite de la commune de Champigny comprend une part du foncier laissé vacant après l'abandon du projet de l'ex voie de desserte orientale ([VDO](#)), une liaison autoroutière entre l'A4 et l'A86. Il inclut le Fort

de Champigny, paradoxalement situé dans la commune de Chennevières.

Les habitants de cette commune - ils sont 18.000 - et ceux des villes limitrophes seront, comme l'imposent les textes d'urbanisme, impliqués dans le devenir de ce site, et interrogés sur les futurs espaces publics, la densité, la typologie de logements et les équipements. Une procédure de concertation obligatoire sera ainsi conduite tout au long, afin de coconstruire le projet d'aménagement urbain. « Un site internet dédié sera créé, des réunions publiques se tiendront régulièrement ainsi que des enquêtes en porte à porte » indique Laurent Girometti, directeur général d'EpaMarne

1.300 logements

Jean-Pierre Barnaud, le maire UDI de Chennevières, précise les attendus de cette future ZAC : « La volonté est d'intégrer ce quartier dans une démarche patrimoniale et de créer de nouveaux quartiers (cité jardin, village urbain, allées du fort, grandes avenues) ». Il est envisagé la création de 1.300 logements, de commerces en pied d'immeuble et d'une coulée verte facilitant les mobilités douces.

Le Fort, actuellement occupé par des associations de protection animale sera restauré mais sa nouvelle destination n'est pas déterminée. Une maison de l'animal sera bâtie ailleurs dans la ville pour accueillir les associations.

Contribution de l'Etat

Ce projet va de pair avec [la future desserte Altival](#) , un programme déclaré d'utilité publique prévoyant un espace de circulation pour les bus facilitant les liaisons vers le métro et les RER du secteur. Elle traversera les communes de Chennevières-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis).

Cette nouvelle voie réservée aux bus en site propre (TCSP) est, pour le maire de Chennevières, « une condition absolue » à la réalisation de la

ZAC. « Je bloquerais le projet dans le cas contraire » indique-t-il, formulant par ailleurs une autre condition : la contribution de l'Etat à la réalisation d'équipements publics. « Il faut nous donner les moyens de créer un vrai quartier en le dotant d'équipements comme une école, un stade et un gymnase, explique-t-il. Ce soutien financier est indispensable, à l'heure où les budgets des communes sont en baisse ».